

Le 25 septembre 2014

Le Président de l'AGHL
Le Président de l'ANCHL

LETTRE OUVERTE

à

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires Sociales et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

OBJET : projet de loi de santé publique

Madame La Ministre,

Suite à votre récente présentation du projet de loi de santé publique, l'ANCHL et l'AGHL souhaitent participer à la nécessaire transformation du système de santé.

Nous nous permettons de vous transmettre notre principale proposition : placer les Centres Hospitaliers Locaux non plus dans le système hospitalier classique, mais dans l'offre de premier recours.

Nous nous appuyons sur la définition de Benoît PERICARD dans le n° 536 de la revue Gestions Hospitalières (mai 2014) du premier recours, comme étant constitué à l'échelon intercommunal, par le médico-social, les maisons pluridisciplinaires, les centres de santé, l'hospitalisation à domicile et également les Centres Hospitaliers Locaux.

Nous justifions cette proposition par les particularités des CHL :

- leur fonctionnement essentiellement basé sur un corps médical libéral issu de la médecine de ville. Les CHL contribuent à lutter efficacement contre la désertification médicale et sont impliqués dans les Maisons de Santé Pluridisciplinaires.
- leur vocation gériatrique : nos établissements prennent en charge principalement les personnes âgées, dans leur bassin de vie.
- l'activité médico-sociale de ces établissements, prépondérante face au sanitaire.
- le rôle fédérateur des CHL dans le parcours de santé des personnes âgées : de nombreuses coopérations sont développées avec les services d'informations (CLIC, MDPH...), les services d'aide et d'accompagnement de la population à domicile (portage de repas, SSIAD, HAD...) et les EHPAD voisins. Nos établissements coordonnent fréquemment les différents services de prise en charge que ce soit pour une hospitalisation, un hébergement ou le maintien à domicile de ces patients âgés.

Dans votre discours adressé aux participants du colloque national des CHL en novembre 2013, vous avez d'ailleurs reconnu cette place qu'occupent nos établissements : « Vous êtes en effet le premier recours pour de nombreux patients ».

Le rapport DEVICTOR préconise une organisation du parcours de santé alliant hôpital, SSIAD, MSP, EHPAD, médecine ambulatoire et autres professionnels de santé. Ainsi placés au niveau du premier recours, les CHL (qui constituent depuis longtemps un modèle de symbiose ville/hôpital/médico-social) seraient porteurs de cette nouvelle offre de soins.

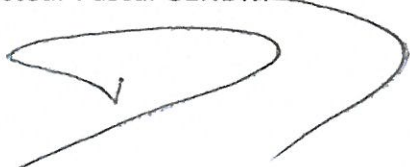
Pour que cette proposition puisse fonctionner, les CHL devraient pouvoir disposer d'un droit d'option, afin d'adhérer ou non à un GHT, celui-ci pouvant être une forme de coopération peu adaptée pour nos établissements. Effectivement, les grands centres hospitaliers ont des compétences et des modes de fonctionnement différents des nôtres (permanence des soins, praticiens hospitaliers...). Les besoins des CHL sont moindres (pharmacie, système d'information...). Les surcoûts générés seraient difficilement supportables. Le territoire de santé sera trop réduit pour le CHU comme celui du GHT sera trop vaste pour le CHL. Nous devons pouvoir continuer de privilégier les nombreuses conventions de partenariat passées entre nos établissements et les CH / CHU, en complément des activités spécialisées faites en ville. Les particularités des CHL doivent être prises en compte comme le sont celles des CHU et des EPMS. Nos établissements doivent pouvoir continuer à développer des alliances avec la médecine ambulatoire, les EHPAD, les autres organismes locaux et leur CH de référence.

Vous avez maintes fois affiché votre intérêt et votre soutien aux hôpitaux de proximité. L'ANCHL a d'ailleurs salué par voie de presse l'instruction DGOS relatives aux hôpitaux de proximité diffusée cet été. Comme vous, nous sommes convaincus qu'une nouvelle offre de soins doit être mise en place. Par cette proposition, nous comptons apporter notre contribution.

Nous sollicitons une audience dès que possible.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

LE PRESIDENT DE L'AGHL
Docteur Pascal GENDRY



LE PRESIDENT DE L'ANCHL
Monsieur Dominique COLAS

